

La présente convention est passée entre :

- la Commune de Bourdeaux représentée par le Maire
 - et
 - l'Association
- représentée par Madame/Monsieur
- agissant en sa qualité de

Adresse.....

N° de téléphone :Mail

Suivant les conditions tarifaires et les conditions réglementaires fixées par délibérations du conseil municipal en date du **12 novembre 2013**, il est convenu ce qui suit :

↪ La Commune de Bourdeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association – suivant ses besoins - l'ensemble des locaux de la salle des fêtes située Route de Crest.

↪ Cette mise à disposition – consentie pour la période **du****au** - concerne les occupations liées aux activités régulières (hebdomadaires/mensuelles....) organisées pour les adhérents de l'association.

↪ Dans le cadre de ses activités régulières, l'Association demande à pouvoir accéder aux locaux suivants :

- Bar uniquement
- Bar + cuisine
- Bar + salle
- Bar + salle + cuisine
- avec loges

↪ L'Association s'engage à fournir au plus tôt – pour la période considérée – un calendrier précis des dates et horaires d'occupation des locaux et à tenir informé le secrétariat de mairie des modifications éventuelles de ce calendrier. Toute occupation mentionnée non annulée sera facturée.

↪ A la signature de la présente convention, l'Association fournit une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile ainsi qu'un chèque de caution.

↪ La personne signataire de la présente convention s'engage à informer les intervenants - responsables des activités proposées par l'association - des conditions d'utilisation et des mesures de sécurité liées à l'utilisation des locaux.

↪ Dans le cadre de cette présente convention, le signataire reste la seule personne responsable et interlocutrice pour toute utilisation des locaux. Elle atteste avoir pris connaissance des informations mentionnées au dos du présent document et de l'ensemble des documents suivants qui lui ont été remis : règlement de mise à disposition, délibération fixant les tarifs de location, convention liée à la surveillance.

Fait à....., le.....
Nom, prénom /signature

Le Maire

La réservation devient effective lorsque les pièces suivantes ont été déposées en mairie :

- la présente demande dûment complétée, datée et signée
- le règlement de mise à disposition daté et signé
- la convention liée à la surveillance datée et signée
- une attestation d'assurance de responsabilité civile
- le chèque de caution d'un montant de 1.500 €